



Comité des parents d'élèves de Jasseron

Chers parents,

Nous tenons à vous faire part qu'une réunion a eu lieu le **jeudi 17 janvier 2013** entre les représentants de la commune, de l'éducation nationale (Directeur et enseignants de l'école de Jasseron ainsi que la déléguée départementale de l'éducation nationale), du groupe d'animation scolaire et des parents élus au conseil d'école concernant les **changements de rythmes scolaires dans le premier degré**.

La réforme des rythmes à l'école primaire sera engagée dès la rentrée scolaire de 2013. Toutefois, le décret ouvre la possibilité d'une entrée en vigueur différée à la rentrée scolaire 2014-2015 pour les communes qui en feraient la demande avant le **1^{er} mars 2013**. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise à ce sujet, il est préférable de connaître le contenu du texte de loi pour faire un choix entre les 2 possibilités.

L'article 3 du projet de décret prévoit :

- **24 heures d'enseignement** hebdomadaires, réparties sur **4 jours et demi** ; à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée (avec une durée maximale de 5h30) et le mercredi matin (une durée ne pouvant excéder 3h30). La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.
- Le calendrier scolaire national n'est pas modifié.

L'article 7 du projet de décret supprime l'aide personnalisée à destination des élèves rencontrant des difficultés, désormais remplacée par les activités pédagogiques complémentaires. Ces dernières sont à priori de 36 heures par an soit une heure par semaine.

Le but de ces changements est de mettre en place une semaine scolaire plus équilibrée et d'alléger la journée d'enseignement, en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite. Ce temps scolaire sera articulé avec **un temps péri-éducatif que les collectivités locales mettront en place au travers de projets éducatifs territoriaux** afin de permettre un accès plus large à la culture, au sport, aux loisirs éducatifs. Un fond spécifique accompagnera les collectivités qui mettront en place cette réforme dès la rentrée 2013.

Cependant à ce jour, de nombreux articles restent confus et imprécis. Nous attendons que le texte passe à nouveau au Parlement puis au Sénat pour réunir un Conseil d'Ecole extraordinaire afin de valider plusieurs points notamment la date de mise en place de cette nouvelle réforme, les horaires de classe, les activités péri-scolaires,...

Mesdames, Messieurs, suite au Conseil d'Ecole extraordinaire, nous vous communiquerons un compte-rendu. Pour ceux qui le souhaitent vous pouvez nous envoyer vos questions, nous s'y répondrons au fur et à mesure que nous aurons les réponses (texte de loi...).

Bien cordialement

Le comité des parents d'élèves

Courriel : conseil-ecole-jasseron@orange.fr